

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2016 – 094 du 21 Septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 12 Septembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes D. LEVESQUE – C. DUMORTIER – M. BONIFACE – J. LE CERF – GI. WATSON – F. LETURCQ – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – J. Cl. CODEVELLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – F. SELLIER - J.P. LORENT – L. ANTINORI – D. BASSEUX - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE - F. CARON – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LARDIER  
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS  
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER  
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET  
Mme C. DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE  
Mme M. BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL  
Mme J. LE CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. E. LEFEBVRE  
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M.G. DUE

**OBJET : Service Développement économique -Cession de terrains sur la Zone d'Activité d'Achiet-le-Grand à Nord Europe Lease.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le rôle de l'Intercommunalité dans le cadre du développement économique du territoire, notamment par la création de zones d'activités permettant l'accueil et le développement des entreprises. Au titre de cette compétence, l'intercommunalité dispose de terrains disponibles sur le site de la zone d'activités d'Achiet-le-Grand.

Monsieur le Président indique que la Société EMS, spécialisée depuis 30 ans dans la conception et la fabrication de cabines et de postes de conduite, actuellement installée sur la commune d'Achiet-le-Grand dans un bâtiment qui ne lui appartient pas, souhaite développer un nouveau projet industriel lui permettant de conforter à terme son activité et l'emploi qui en découle.

Monsieur le Président précise que la Société EMS, dirigée par Monsieur Paul BRUNBROUCK envisage l'acquisition d'un terrain sur la zone d'activités d'Achiet-le-Grand et la construction d'un bâtiment dans le cadre d'un contrat de crédit-bail. A ce titre, elle s'est rapprochée de la Société de crédit-bail NORD EUROPE LEASE, implantée à LILLE (59), qui se chargera de porter l'acquisition foncière et la construction du bâtiment industriel.

Monsieur Le Président propose la cession de deux parcelles cadastrées ZC 201 pour une superficie de 131 m<sup>2</sup> et ZC 203 pour une superficie de 6 539 m<sup>2</sup> représentant une surface totale de 6 670 m<sup>2</sup> sur la base d'un prix de 8.00 euros hors taxe le m<sup>2</sup>.

Ce prix de vente a été confirmé par le Service Local du Domaine par courrier en date du 16 juin 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la cession des parcelles ZC 201 et 203 à la Société NORD EUROPE LEASE pour la réalisation d'un bâtiment industriel en vue de l'implantation de la société EMS,
- d'approuver le prix de cession fixé à 8.00 euros hors taxe le m<sup>2</sup>,
- d'autoriser Monsieur le Président à représenter la collectivité dans l'acte notarié,
- de confier à Maître BRETTE, Notaire à BAPAUME, le soin de rédiger cet acte,

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 septembre 2016 et transmission en Préfecture le 21 Septembre 2016.

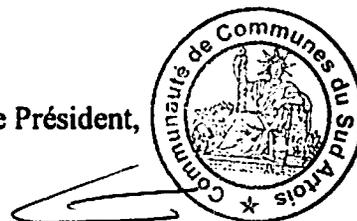
Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 21 septembre 2016 et transmission  
en Préfecture le 21 septembre 2016.

Le Président,



Le Président,



**Jean-Jacques COTTEL.**

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DES COMMUNES ET DES COMMUNES

Reçu le : 24 OCT. 2016

Jean-Jacques COTTEL.  
2016-094 - 21/09/2016  
Dév Eco – Cession Terrain EMS



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Arras, le 16 Juin 2016

**Direction Départementale des Finances Publiques du  
Pas de Calais**

Pôle gestion publique - Immeuble FOCH

SERVICE LOCAL DU DOMAINE

5, rue du Docteur Brassart - S.P. 15

62034 ARRAS CEDEX

Téléphone : 03 21 21 27 42

Télécopie : 03 21 21 27 41

**Monsieur le Président de la  
COMMUNAUTE DE COMMUNE  
SUD ARTOIS  
5, rue Neuve  
BP 50002  
62452 BAPAUME cedex**

Votre correspondant : Caroline Chojnacki

Téléphone : 03 21 21 74 65

Télécopie : 03 21 21 27 41

[caroline.chojnacki@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:caroline.chojnacki@dgfip.finances.gouv.fr)

**Dossier** : 2016-005V1489

**Objet** : ACHIET LE GRAND – Parcelle ZC 178a de 6 670 m<sup>2</sup> - Zone d'activités

**Réf** : Votre courrier du 13/05/16

Monsieur le Président,

Par courrier cité en référence, vous avez sollicité le Service Local du Domaine afin d'obtenir l'estimation de la valeur vénale de la parcelle visée en objet, libre d'occupation.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le prix proposé de **8 €/m<sup>2</sup>** n'appelle aucune observation de la part du Service Local du Domaine.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai de 18 mois ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques



Ingrid NISZCZYNSKI

Adjoint au Responsable du Service Local du Domaine